



République Française
Département de Seine et Marne
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 077-217703818-20250411-DEL_2025_04-DE

Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du vendredi 11 avril 2025

DEL-2025-04

Le vendredi onze avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre avril deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, Mme Véronique THOLLET qui donne pouvoir à Mme Nathalie PAULON.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : Mme Laurine DECAUDIN

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Objet : Vote du Compte Financier Unique du budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission communale des finances qui s'est réuni le 4 avril 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique du Service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2024 de la commune ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du service de l'Eau et l'Assainissement de la commune ;

Considérant que le Compte Unique (CFU) met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique (CFU) ;

Considérant les éléments susvisés,

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N 2024					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	489 265,20	57 836,49	547 101,69
	Recettes réalisées (1)	B	38 492,20	65 651,78	104 143,98
	Restes à réaliser	C	448 623,00	0,00	448 623,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 270 082,84	70 222,23	1 340 305,07
	Dépenses réalisées (1)	E	675 888,52	64 167,91	740 056,43
	Restes à réaliser	F	24 342,00	0,00	24 342,00
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-637 396,32	1 483,87	-635 912,45
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	780 817,64	12 385,74	793 203,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G + H	143 421,32	13 869,61	157 290,93
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	424 281,00	0,00	424 281,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	567 702,32	13 869,61	581 571,93

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique du budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2024.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Quiers, le 11 avril 2025

Pour extrait certifié conforme

Par délégation du Maire, l'Adjoint, Gérard FABRE

